



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

**PREMIÈRE RÉUNION DU GROUPE RÉGIONAL AFI DE SÉCURITÉ DE
L'AVIATION POUR LA RÉGION AFRIQUE – OCÉAN INDIEN
(RASG-AFI/1)**

Kampala, Ouganda (26 – 27 mars 2012)

Point 3 de l'ordre du jour: Plan de l'OACI pour la Sécurité de l'Aviation dans le Monde

IDENTIFICATION DU GASP DE RASG-AFI/PROJETS ET RESSOURCES DE GASR

(Présenté par le Secrétariat)

RÉSUMÉ ANALYTIQUE

Cette note de travail présente trois initiatives de sécurité mondiale (GSI) du plan de sécurité de l'aviation dans le monde (GASP) sur base des résultats de l'analyse de l'écart ACIP de l'OACI (maintenant Plan AFI) des États AFI, pour permettre l'identification des actions et des projets prioritaires qui doivent être adoptés par le RASG-AFI. Cette note souligne également les ressources disponibles pour mettre en œuvre les projets identifiés.

RÉFÉRENCE (S):

Résolution de l'assemblée, A36-1;
Rapports d'analyse de l'écart ACIP;
GASP/GASR

Lié à (aux) objectif(s) stratégique(s) de l'OACI:

Objectif stratégique A: Sécurité – *Améliorer la sécurité de l'aviation civile dans le monde.*

1. INTRODUCTION

1.1 Dans le cadre du Programme complet de mise en œuvre AFI (ACIP), l'analyse des écarts a été effectuée dans les États AFI de 2008 à 2010. L'analyse des écarts était réalisée sur base du plan de sécurité de l'aviation dans le monde (GASP)/ de la Feuille de route pour la sécurité de l'aviation civile dans le monde (GASR) les deux qui ont pourvu des orientations sur la hiérarchisation, l'affectation des ressources et les indicateurs mesurables des réalisations des objectifs de sécurité mondiale.

1.2 On se rappellera que la Résolution de l'assemblée, A36-1, avait demandé au Conseil d'informer les États, l'industrie et les donateurs des projets prioritaires qui résultent de l'analyse des écarts effectuée conformément au GASP. Par ailleurs, la même résolution a encouragé les États contractants, l'industrie et les donateurs d'entreprendre des projets qui abordent les priorités

identifiées grâce à l'analyse des écarts et qui sont compatibles avec GASP ainsi que les autres principes énoncés dans le Plan AFI.

2. ANALYSE

2.1 Au total 7 ateliers GASP/GASR ont été menés dans la région AFI et chacun a été suivi par l'analyse des États participants avec un total de 49 États qui ont fait l'objet de l'analyse d'écart. Les résultats de l'exercice ont identifié des niveaux défectueux de maturité dans un certain nombre d'initiatives de sécurité mondiale (GSI). En plus des GSI relatives à la supervision de la sécurité, notamment GSI-1 sur l'uniformité de la mise en œuvre des normes internationales et des meilleures pratiques de l'industrie et GSI-2 sur l'uniformité de la supervision de sécurité, trois GSI sont par la présente soumises à l'examen par cette réunion aux fins de l'évaluation et de l'identification des projets et actions prioritaires qui y sont liés.

2.2 Bien qu'on remarque que beaucoup de travail reste encore à faire pour renforcer les exigences de base de surveillance de la sécurité dans la région AFI et donc qu'il est nécessaire de maintenir un accent sur les GSI liées à la surveillance de la sécurité pour la résolution rapide des lacunes dans la surveillance de la sécurité et des SCC conformément aux activités actuellement en cours sur le Plan AFI, le CIS AFI et les autres initiatives de sécurité, il est tout aussi important d'envisager des GSI supplémentaires pour l'identification de projets potentiels.

2.3 Le résultat de l'analyse des écarts en matière de GSI-3 sur l'efficacité du compte rendu des erreurs et incidents, a montré un niveau de maturité de 2 ce qui signifie que des possibilités d'amélioration devront être adoptées pour la mise en œuvre. A cet effet, les recommandations suivantes peuvent être envisagées: (1) élaboration et mise en place de normes et lois appropriées, (2) mise en place d'outils pour les compte rendu, (3) activités de formation et (4) renforcement de la coopération régionale.

2.4 Le GSI-7 sur l'uniformité de l'utilisation des systèmes de gestion de la sécurité (SGS) reflète également un niveau de maturité de 2. Il a été constaté que la mise en œuvre de systèmes de gestion de la sécurité (SGS) était toujours au stade initial dans la majorité des États AFI. Donc les recommandations incluent l'allocation de l'aide nécessaire à l'industrie en fournissant des documents appropriés pour la réglementation et l'orientation afin de faciliter la mise en œuvre des SGS.

2.5 De même, GSI-12 sur l'utilisation de la technologie pour renforcer la sécurité a également indiqué un niveau de maturité de 2 et les actions suivantes ont été recommandées: (1) faciliter l'accès aux informations, à l'aide et au partage des expériences sur l'utilisation de la technologie disponible pour améliorer la sécurité, (2) faciliter l'accès aux documents d'orientation pour le développement des études de rentabilité et pour prospecter les options de financement disponibles pour la mise en œuvre de nouvelles technologies et (3) l'élaboration d'un plan régional de mise en œuvre de nouvelles technologies.

2.6 Les recommandations proposées pourraient être formulées, avec des activités de mise en œuvre détaillées, sous forme de plans d'action et/ou projets. Les activités initiales de ces projets peuvent être mises en œuvre sans avoir besoin de ressources supplémentaires. Toutefois, le financement serait nécessaire pour la mise en œuvre de certains projets qui peuvent être identifiés par RASG-AFI.

2.7 Il est donc important que RASG-AFI ait accès au financement nécessaire requis pour mettre en œuvre ces activités.

Alternatifs de financement et outils administratifs

2.8 L'OACI a plusieurs mécanismes administratifs pour mobiliser des fonds en vue de la mise en œuvre de projets et il existe un certain nombre d'options de financement, y compris les fonds de dépôt par le biais du Bureau de coopération technique (TCB), le financement par le biais du fonds pour la sécurité de l'aviation (SAFE) et des contributions volontaires des parties prenantes autres que l'OACI grâce à SCAN (Réseau d'assistance coopérative en matière de sécurité).

3. SUITE À DONNER PAR LA RÉUNION

3.1 La réunion est invitée à:

- a. prendre note des informations présentées dans cette note de travail;
- b. prendre en considération et convenir sur les GIS proposées pour permettre l'identification des actions et projets prioritaires qui doivent être adoptés par RASG-AFI; et
- c. analyser les diverses options de financement disponibles en vue du financement des projets identifiés dans le cadre du RASG-AFI.

- FIN -